

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, mardi le **13 août 2024**, à 19 h 00, sous la présidence du maire, Gino Moretti.

Sont présents(es):

Ginette Caza	District 1
Bradley Duke	District 2
Sylvie Tourangeau	District 4
Anne-Marie Leblanc	District 5
Lyne Cardinal	District 6

Sont absents(es) :

Audrey Caza	District 3
-------------	------------

Denis Lévesque Secrétaire d'Assemblée

Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation par moyen technologique dans le délai prescrit, selon l'article 152 du Code Municipal du Québec.

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président de l'assemblée.

Il est 19 h 00.

2024-08-1273 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt du rapport financier et de l'auditeur externe 2023 ;
4. Clôture de l'assemblée.

Adoptée

2024-08-1274 3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDITEUR EXTERNE 2023

Le directeur général dépose le rapport de l'exercice financier 2023 qui se terminait le 31 décembre 2023. Le rapport financier a été préparé par les auditeurs externes BCGO s.e.n.c.

Il est résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur externe, tels que présentés.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée extraordinaire. Il est 19 h 25.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-
trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.